

DELEGATION DE M. Henri PONS

D -20070565

Acquisition par la Ville de Bordeaux de la halle aux farines située rue de la Rotonde / rue Maréchal Niel. Autorisation. Décision.

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

la Ville de Bordeaux souhaite relocaliser le Service des Archives Municipales, situé actuellement rue du Loup dans un immeuble qui ne répond plus aux normes de sécurité, d'aménagement de lieu de travail et de prescriptions techniques en matière de conservation des fonds.

Le bâtiment désaffecté dénommé « La Halle aux Farines » propriété de la S.N.C.F., situé au cœur de l'opération d'urbanisme Bastide 2, présente les caractéristiques nécessaires à une réhabilitation à usage d'archives.

Les pourparlers engagés avec la S.N.C.F. ont permis d'aboutir à un accord sur un prix de 990 000 € légèrement supérieur à l'évaluation du Service des Domaines en date du 24 avril 2007 mais rentrant dans le cadre de la marge de négociation des 10 %.

Le terrain cadastré AZ 19 d'une superficie de 4 273 m², comprend un bâtiment datant de la fin du XIX^{ème} siècle présentant une belle façade en pierre.

Il est composé d'un rez-de-chaussée surélevé, et de deux étages.

Dans l'attente de la régularisation du foncier et afin de pouvoir procéder aux différents sondages, relevés et travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble, une convention de mise à disposition gratuite sera signée entre la Ville et la S.N.C.F.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- L'acquisition à la S.N.C.F. de la propriété de la « Halle aux Farines » cadastrée AZ 19 au prix de 990 000 €
- L'ouverture au budget 2008 des crédits nécessaires à cette opération

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération et notamment la convention de mise à disposition.

M. PONS. -

La délibération 565, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de re-localiser les Services des Archives Municipales, qui, comme chacun le sait, se trouvent actuellement

rue du Loup, dans un immeuble qui ne correspond plus aux besoins des prescriptions techniques, notamment.

Nous vous proposons de nous porter acquéreur d'un bâtiment dénommé « La Halle aux Farines » qui se situe au cœur de l'opération d'urbanisme Bastide 2.

Les engagements techniques ont été pris avec la SNCF pour négocier cet achat.

Donc je vous propose aujourd'hui l'acquisition de ce terrain et l'ouverture au budget 2008 des crédits nécessaires.

M. LE MAIRE. -

M. JAULT.

M. JAULT. -

Monsieur le Maire, je pense qu'il plaira aux Bastidiens de transférer les archives municipales qui sont particulièrement riches en documents musicaux en particulier, vers cette structure qui a besoin évidemment d'être restaurée, mais qui est très belle.

C'était surtout pour vous demander par la même occasion ce que devient la rue du Maréchal Niel, à côté, qui a été complètement fermée. Est-ce que c'est parce qu'on va l'aliéner et la supprimer, ou bien est-ce qu'on va la rouvrir en la restaurant ?

M. LE MAIRE. -

Sur les archives municipales, moi aussi je me réjouis qu'on puisse les installer dans ce très beau bâtiment de la Halle aux Farines. Il faut simplement savoir qu'en 2020 il faudra un autre bâtiment parce que la production d'archives est extrêmement importante et ça ne suffira pas. Mais c'est une première étape importante.

Sur la rue Niel, M. DUCHENE ?

M. DUCHENE. -

La rue Niel, effectivement, n'est pas en très bon état. C'est le moins qu'on puisse dire. Mais tout dépendra de ce qui va se passer sur Bastide 2. C'est le plan d'urbanisme qui nous dira comment le réseau viaire va s'organiser autour. Elle sera sûrement restructurée et elle aura un débouché différent. Mais cela c'est le nouveau plan d'urbanisme qui nous dira comment les choses vont évoluer.

Est-ce qu'il y a une demande de réouverture aujourd'hui ? Je ne le crois pas.

M. LE MAIRE. -

Donc c'est pour l'avenir.

Sur l'acquisition de la Halle aux Farines pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070566

Cession à la Société Anonyme J.C. Decaux de la parcelle cadastrale gm 68 située rue Achard. Autorisation. Décision.

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire rue Achard de divers terrains dont la plus grande partie va faire l'objet prochainement d'une cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux pour les équipements du tramway.

Une petite parcelle d'une superficie de 266 m², cadastrée GM 68 va se trouver, du fait de cette cession, enclavée.

Elle est située à proximité de la propriété de la Société DECAUX qui se propose de s'en porter acquéreur au prix de 29 300 € conforme à l'évaluation du Service des Domaines en date du 26 mars 2007.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- La cession de la parcelle GM 68 à la Société Anonyme J.C. DECAUX moyennant un prix de 29 300 €
- L'inscription de cette somme au budget 2008

Autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte et tous les documents afférents à cette opération

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070567

Cession gratuite par la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une emprise située cours Maréchal Juin. Autorisation. Décision

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville a entrepris des travaux de mise aux normes de la patinoire Mériadeck.

Dans ce cadre elle a obtenu l'accord de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur la cession d'une emprise détachée de la voirie communautaire située cours Maréchal Juin, cadastrée KA-187 pour une superficie de 187 m².

Cette cession est réalisée à titre gratuit s'agissant d'une opération d'intérêt général, conformément à la convention de coopération entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux en matière de politique foncière.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- L'acquisition à titre gratuit de la parcelle KA-187 située cours Maréchal Juin

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

M. PONS. -

Les 566 et 567 ce sont deux cessions, l'une à la Société Decaux parmi les terrains qui vont disparaître en direction de la Communauté Urbaine dans le cadre de l'aménagement du tramway.

Il reste une toute petite parcelle de 200 et quelques mètres carrés qui intéressent la société en question, à qui nous allons vendre ce terrain.

Et la 567 c'est une cession gratuite par la Communauté Urbaine à la Ville de Bordeaux dans le cadre également de la mise aux normes de la patinoire Mériadeck.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE